

Conseil d'administration du : 18 novembre 2025
Délibération n° 2025-11.28

Calendrier des séances du CA 2026

Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

VU le code de l'éducation, et notamment son article L. 717-1 ;
VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment ses articles 8 et 16 ;
VU le règlement intérieur de l'ENTPE, notamment ses articles 6-4, 6-5 et 6-6 ;

Après en avoir délibéré,

Fixe le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2026 aux dates suivantes :

- Mardi 10 mars 2026
- Mardi 23 juin 2026
- Mardi 17 novembre 2026

La présente délibération sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

Vote :

Membres en exercice : 29
Quorum de présence : 15
Présents et représentés : 24
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 3

Fait à Vaulx-en-Velin, le 18 novembre 2025

La présidente du conseil d'administration
Elisabeth CREPON

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.